

Ils récupèrent l'eau tombée du ciel !

Olivier et Leïla, parisiens d'origine venus habiter Peillac dans le Morbihan, rénovent une maison sur la commune. Férés d'écologie, ils pratiquent le jardinage au naturel, ont acquis un poêle au bois et ont enduit leurs murs avec de la chaux. Ils ont également fait le choix d'installer leur système de récupération d'eau de pluie.

Leur consommation annuelle totale d'eau « *peut être estimée à 70 m³* », chiffre Olivier. Le volume d'eau utilisée par le couple pour les toilettes, le jardin, le lavage des voitures et la machine à laver, s'élève d'après leurs calculs à 32 m³ d'eau, soit à peu près la moitié de leur consommation annuelle totale. Autant dire que l'eau directement tombée du ciel leur permet de réaliser des économies non négligeables. Tout ceci grâce à l'installation qu'ils ont mis en place avec l'aide de professionnels. Ce dispositif se compose de plusieurs éléments essentiels :

Quelle cuve choisir ?

La cuve de récupération d'eau sert à stocker les eaux pluviales. Celle choisie par Leïla et Olivier s'apparente à une cuve en béton, d'une capacité de 5 m³, enterrée dans le sol. Elle a été installée lors d'une opération de terrassement, réalisée par un spécialiste. « *On trouve ce type de cuve béton très facilement, il n'est pas forcément nécessaire d'aller l'acheter chez un spécialiste de la récupération d'eau de pluie* », précise Olivier Spadi.

Côté tarif, Olivier a dû déboursier 460 euros hors taxes pour son acquisition. Pour information, sachez qu'il existe également des cuves de récupération d'eau de pluie en inox, plastique et bois, qu'on peut également laisser à l'air libre. Du côté des prix, tout dépend de l'utilisation (enterrée ou non, pour le jardinage ou une utilisation domestique) et du

volume choisi. On trouve de petits récupérateurs d'eau de pluie d'une capacité de 210 litres à placer sous une gouttière pour arroser son jardin à partir de 20 euros. Et des cuves plus perfectionnées à enterrer, d'une capacité de 7 500 litres, coûtant aux alentours de 4 000 euros.

Le choix est donc vaste..

Opérer les bons raccordements

Ici, l'eau s'évacue des gouttières en convergeant vers un tuyau qui conduit directement à la cuve en béton. Le tuyau par lequel circulent les eaux pluviales est équipé d'une grille empêchant les feuilles et débris divers de s'accumuler dans la cuve de récupération. Le trop perçu d'eau est redirigé vers un puits perdu qui existait déjà. De cette façon, toute l'eau est récupérée. La cuve est également raccordée pour le pompage de l'eau, par le surpresseur, ainsi qu'à un dispositif permettant d'évaluer le niveau d'eau de pluie restant dans la cuve.

Le pompage de l'eau, un point clé

L'eau de pluie stockée dans la cuve en béton est pompée grâce à un appareil appelé « surpresseur ». Installé dans la buanderie, celui-ci est muni d'un clapet, d'une vanne et d'un filtre. *« Ce dernier ne permet pas la potabilisation de l'eau, mais plutôt l'élimination des dernières macro-particules, ce qui convient notamment pour la machine à laver »*, explique Olivier. Le surpresseur permet la redistribution de l'eau de pluie pompée vers les toilettes, le lavabo de l'atelier attenant et la machine à laver. A noter également, la nécessité de prévoir un raccordement au réseau d'eau potable, au cas où la cuve d'eau de pluie serait vide. Ce basculement du réseau de récupération d'eau de pluie au réseau d'eau potable peut se faire automatiquement, mais Olivier et Leïla l'activent manuellement.

Au total, Olivier estime le coût de son installation de récupération d'eau de pluie à 2 700 euros hors taxe, et hors crédit d'impôt de 700 euros dont il bénéficiera l'année

prochaine. Un tarif qui s'explique par les travaux importants de plomberie nécessaires. Soit *in fine*, environ 2 000 euros. Les économies réalisées pourront être chiffrées d'ici quelques mois, l'installation de la récupération d'eau de pluie ne fonctionnant que depuis deux mois.

Droits et usages de l'eau de pluie

L'eau de pluie peut être utilisée en extérieur et intérieur, mais uniquement pour l'usage des toilettes, du lavage du sol et du lave-linge. Les deux réseaux – eau de ville, eau de pluie – doivent être totalement séparés et les robinets porter un pictogramme « eau non potable ». Si l'eau de pluie vient à manquer, le groupe de pompage doit être prévu pour basculer automatiquement sur l'eau de ville avec un dispositif de déconnexion physique aux normes, et ce pour empêcher tout retour d'eau dans le réseau d'eau potable.

Si l'utilisation des eaux de pluies entraîne un déversement d'eau dans le réseau d'assainissement, la mairie doit en être prévenue, via un formulaire de déclaration. Le rejet de ces eaux entraînera le paiement de la redevance d'assainissement, soit entre 0,9 et 1,20 euros/m³ d'eau. Un compteur spécifique est alors obligatoire.

Des astuces pour économiser l'eau

Outre la chasse aux fuites, la fermeture des robinets quand on se savonne sous la douche ou quand on se lave les dents et la récupération d'eau de pluie, il existe d'autres astuces pour réaliser des économies d'eau. L'ADEME publie à ce sujet sur son site une fiche pratique qui donne quelques « tuyaux » pour réduire sa consommation d'eau. On peut ainsi installer un limiteur de pression sur son arrivée d'eau pour limiter

les débits aux robinets, installer des réservoirs de chasse d'eau moins volumineux ou encore mettre en place des embouts limitateurs de débits sur les douchettes ou nez de robinet.

Plus d'infos :
http://www.ademe.fr/bretagne/actions_phares/energie_maitrise/conseils_eau.asp

Plus d'infos

[Le blog d'Olivier et Leïla](#)

[Un livret en PDF édité par le Tour de l'Energie Bretagne sur la récupération d'eau de pluie](#)

<http://www.eau2pluie.com/>

<http://www.bhell-environnement.fr/>